

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2021

DCM N° 21-09-23-32

Objet : Présentation du rapport annuel 2020 des recours administratifs préalables obligatoires du stationnement payant sur voirie.

Rapporteur: Mme AGAMENNONE

Conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Ville de Metz a mis en œuvre la dépenalisation/décentralisation du stationnement payant sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018. Depuis cette date, l'amende de stationnement payant est remplacée par une redevance d'occupation du domaine public dénommée Forfait de Post-Stationnement (FPS). En cas d'émission d'un FPS à l'encontre d'un véhicule, son propriétaire dispose d'un délai d'un mois pour former un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la société « Metz Stationnement » qui en assure le traitement.

L'article L. 2333-87 du CGCT prévoit que cette société doit établir pour la collectivité un rapport annuel, dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux RAPO, et de permettre à l'organe délibérant de la Ville de Metz de contrôler l'exercice de cette mission.

Ce rapport, couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, est annexé à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2333-87 et R. 2333-120-15,

VU la délibération du conseil municipale N°16-10-27-3 autorisant l'attribution de la délégation de service public du stationnement payant sur voirie à la société INDIGO INFRA,

VU l'obligation pour Metz Stationnement d'établir un rapport annuel, dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux RAPO, et de permettre à l'organe

délibérant de la Ville de Metz de contrôler l'exercice de cette mission,

CONSIDERANT le rapport relatif au RAPO transmis à la Ville de Metz par le délégataire en août 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel relatif à la gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires.

Service à l'origine de la DCM : Direction de la mobilité et des espaces publics
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 9

Décision : SANS VOTE



RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 2333-120-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DE JANVIER 2020 À DÉCEMBRE 2020

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Nombre total de RAPO reçu	3 178 / 4% / -22%	865 / 1% / -42%	2 313 / 3% / -11%
Délai moyen de traitement en jours	8,7 / - / -25%	9,0 / - / -23%	8,6 / - / -26%
Nombre de décisions explicites	2 636 / 3,5% / -32%	708 / 1% / -51%	1 928 / 2,6% / -20%
Nombre de décisions implicites	542 / 0,7% / >100%	157 / 0,2% / >100%	35 / <1% / -80%
Nombre de RAPO irrecevables	1 720 / 2,3% / 12%	457 / 0,6% / -23%	1 263 / 1,7% / 34%
Nombre de RAPO rejetés	679 / 0,9% / -43%	193 / 0,3% / -51%	486 / 0,7% / -39%
Nombre de RAPO admis	779 / 1% / -43%	215 / 0,3% / -58%	564 / 0,8% / -34%
Nombre de décisions de rejet rendues par la CCSP	4 / <1% / -33%		
Nombre de décisions d'annulation rendues par la CCSP	19 / <1% / + 73%		

Légende : Valeur absolue / Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO ou CCSP / Évolution par rapport à 2019

Motifs de contestation du forfait post-stationnement

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	1 824 / 2% / <1%	511 / 1% / -30%	1313 / 2% / 20%
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	348 / <1% / -29%	25 / <1% / -70%	323 / <1% / -21%
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	26 / <1% / 8%	4 / <1% / 100%	22 / <1% / <1%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	127 / <1% / -49%	283 / <1% / -57%	85 / <1% / 57%
Autres	853 / 1% / -49%	283 / <1% / -57%	570 / 1% / -44%

Légende : Valeur absolue / Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO ou CCSP / Évolution par rapport à 2019

Motifs d'irrecevabilité du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant n'a pas intérêt à agir	18 / <1% / -	5 / <1% / -	13 / <1% / -
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	1 088 / 1% / -23%	296 / <1% / -45%	792 / 1% / -9%
Le requérant ne produit aucun motif	15 / <1% / 35%	3 / <1% / -75%	12 / <1% / 37%
Le requérant est hors délai	138 / 1% / >100%	24 / <1% / -48%	114 / <1% / >100%
Réponse automatique : Absence de complétude	457 / 1% / >100%	129 / <1% / -	328 / <1% / >100%
Autres	4 / <1% / -	0 / <1% / -	4 / <1% / -

Légende : Valeur absolue / Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO ou CCSP / Évolution par rapport à 2019

Motifs de rejet du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	136 / <1% / -	17 / <1% / -	119 / <1% / -
Le forfait post-stationnement était fondé	524 / 1% / -63%	170 / <1% / -68%	354 / <1% / -59%
Autres	19 / <1% / -39%	6 / <1% / -50%	13 / <1% / -32%

Légende : Valeur absolue / Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO ou CCSP / Évolution par rapport à 2019

Motifs d'annulation pour RAPO admis

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
L'utilisateur avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	398 / 1% / >100%	114 / <1% / -	284 / <1% / -
L'utilisateur apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	50 / <1% / -	7 / <1% / -	43 / <1% / -
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'utilisateur	4 / <1% / -99%	3 / <1% / -96%	1 / <1% / -100%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	1 / <1% / -100%	0 / 0% / -100%	1 / <1% / -100%
Verbalisation malgré gratuité temporaire	190 / <1% / -	59 / <1% / -	131 / <1% / -
Avis de paiement comportant des erreurs	6 / <1% / -99%	2 / <1% / -99%	4 / <1% / -99%
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	16 / <1% / 60%	3 / <1% / -	13 / <1% / >100%
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'utilisateur	61 / <1% / >100%	13 / <1% / -	48 / <1% / >100%
Autres	53 / <1% / -	14 / <1% / -	39 / <1% / -

Légende : Valeur absolue / Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO ou CCSP / Évolution par rapport à 2019